



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

07/03/2025

AFFICHEE LE :

07/03/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 23

VOTANTS : 27

DATE D’AFFICHAGE DES DÉLIBÉRATIONS

24 mars 2025

L’an deux mil vingt cinq, le 19 mars, à 20h00

Le Conseil municipal de la ville de MONDEVILLE, dûment convoqué, s’est réuni dans la Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame Hélène BURGAT, Maire.

PRESENTS : Hélène BURGAT, Josiane MALLET, Bertrand HAVARD, Axelle MORINEAU, Mickaël MARIE, Maryline LELEGARD-ESCOLIVET, Serge RICCI, Emmanuelle LEPETIT, Dominique MASSA, André VROMET, Claude REMUSON, Georgette BENOIST, Thierry TAVERNEY, Didier FLAUST, Gilles SEBIRE, Denis LE THOREL, Annick LECHANGEUR, Guillaume LEDEBT, Kévin LEBRET, Véronique VASTEL, Nicolas BOHERE, Corine RAYMONDE, Christian LOUIS

ABSENTES : Laurence FILOCHE-GARNIER, Chantal HENRY

PROCURATIONS : Fabienne KACZMAREK À Hélène BURGAT, Laetitia POTTIER-DESHAYES À Corine RAYMONDE, Joël JEANNE À Nicolas BOHERE, Sylvain GIRODON À Mickaël MARIE,

Monsieur Kévin LEBRET a été désigné comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

BUDGET PRIMITIF 2025 - BUDGET PRINCIPAL

DELIBERATION N° DELIB-2025-158

RAPPORTEE PAR : Madame Josiane MALLET

Le budget principal de la Ville pour l'année 2025 s'équilibre de la façon suivante :

En section de fonctionnement :

Recettes : 19 873 932,36 €

Dépenses : 19 873 932,36 €

En section d'investissement :

Recettes : 6 848 867,38 €

Dépenses : 6 848 867,38 €

Par ailleurs, il est proposé d'autoriser de procéder le cas échéant à des virements de crédits de chapitre à chapitre dans chacune des deux sections dans la limite de 7,5% des crédits inscrits au budget de l'exercice 2025, comme le permet l'instruction comptable et budgétaire M57 (fongibilité des crédits), hormis le chapitre 012 – Dépenses de personnel, qui devra toujours faire l'objet d'une décision budgétaire modificative présentée en conseil municipal.

Dans le cas de l'application de cette autorisation ainsi définie, Madame la Maire informera le conseil municipal des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance.

Par conséquent,

Vu l'instruction comptable et budgétaire M57,

Après s'être fait présenter la maquette du budget primitif 2025 du budget principal de la Ville et le rapport de présentation, Après consultation de la Commission des Finances, moyens généraux et commande publique du 5 mars 2025,

Le Conseil municipal de MONDEVILLE décide

- **D'APPROUVER** le budget primitif 2025 du budget principal,
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à signer tout acte se rapportant à ce dossier.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	23	0	Joël JEANNE, Véronique VASTEL, Nicolas BOHERE, Sylvain GIRODON	0

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Maire,
Hélène BURGAT

Le secrétaire de séance,
Kévin LEBRET